

Arrêté n° 23-2024 portant désignation de l'attributaire du marché N°2024-16 : Collecte et traitement des batteries**LE PRESIDENT**

- VU** le code de la commande publique ;
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-21-1, L 2131-2, R 2131-5 et L 5211-1 et suivants ;
VU la délibération N°020-03-2020 du Comité Directeur en sa séance du 22 septembre 2020 statuant sur les délégations permanentes d'attributions au BUREAU et au Président ;

CONSIDERANT le besoin de collecter et de traiter les batteries collectées en déchèteries ;

CONSIDERANT l'analyse des deux offres réceptionnées dans le cadre de la consultation N°2024-16 ;

ARRETE

L'attribution de l'accord-cadre N°2024-16 dans les conditions suivantes :

Titulaire : ESKA DERICHEBOURG Environnement
12 rue de la minoterie
67000 Strasbourg
N°SIRET : 5585028100182

Durée de l'accord-cadre : un an à compter du 1er janvier 2025. Il pourra éventuellement faire l'objet de reconductions expresses, sa durée totale ne pouvant toutefois pas excéder 4 ans, soit au maximum jusqu'au 31 décembre 2028.

Fait à Molsheim, le 12 novembre 2024,

Le Président

Original signé

Jean-Philippe HARTMANN

Le Président : - certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication le 12 novembre 2024 sous format électronique à l'adresse suivante : www.select-om.com.